

**COMMUNICATION DE M. KOMI GNONDOLI,  
PRÉSIDENT DE LA CNDH/TOGO, PRÉSIDENT DU  
COMITÉ AFRICAIN DE COORDINATION DES INSTITUTIONS NATIONALES  
DES DROITS DE L'HOMME, AU NOM DU GROUPE AFRICAIN**

**58<sup>ème</sup> SESSION DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Genève, le 18 avril 2002**

Monsieur le Président,

C'est un réel plaisir pour moi de prendre la parole devant cette auguste assemblée au nom du Comité Africain de Coordination des Institutions Nationales des droits de l'homme dont l'honneur m'échoit de présider, pour vous apporter notre modeste contribution aux travaux de la présente session.

Je tiens à rendre un grand hommage à Madame Mary Robinson, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme pour son engagement inébranlable pour la noble mission des institutions nationales des droits de l'homme. Ses courageuses prises de position vis-à-vis de toutes les violations des droits de l'homme partout où elles sont perpétrées, son esprit d'initiative et toute sa force tranquille ennoblissent les vertus de la femme de culture qu'elle représente.

Monsieur le Président,

Les nombreux témoignages que vous avez eu à écouter durant cette session et les voix de détresse et d'angoisse des victimes, vivantes ou celles qui ne pourront jamais être entendues, vous permettent de faire une évaluation objective de la situation des droits de l'homme dans le monde. Le constat est que celle-ci se dégrade progressivement en dépit des efforts soutenus et des initiatives prises tout azimut.

En regardant les événements horribles de violations des droits de l'homme en Palestine, l'on ne peut qu'éprouver un dégoût, du mépris de la dignité humaine.

En Afrique, la situation des droits de l'homme demeure assez précaire. L'instabilité politique, les guerres civiles, les difficultés économiques que connaissent un grand nombre de nos pays ont pour conséquences l'oppression, la marginalisation, l'exclusion et la dégradation continue des conditions de vie des populations. Oeuvrer beaucoup plus à relever ces défis par une promotion et une protection efficiente des droits de l'homme est au centre des préoccupations des institutions nationales africaines des droits de l'homme.

Comment relever ces défis lorsque les ressources font grandement défaut ?

Les institutions nationales des droits de l'homme qui sont à la recherche des voies et des moyens appropriés pour s'acquitter de leur missions saluent chaleureusement les décisions du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme tendant à multiplier les formes de coopération avec les institutions nationales africaines. Ce n'est donc pas en vain que nous souhaitons de voir cette coopération se développer davantage pour pouvoir faire face aux besoins de l'Afrique en ce XXI siècle débutant.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Les droits de l'homme nous en convenons tous sont indivisibles et universels. Les institutions nationales africaines étant les acteurs privilégiés de la promotion et la protection des droits de l'homme sur le continent, elles sont témoins de la paupérisation progressive de nombreuses couches de nos populations victimes à la fois du non respect des droits civils et politiques comme des droits économiques sociaux et culturels.

Est-il besoin de rappeler ici les ravages de la pandémie du VIH/SIDA, le trafic des enfants, de la famine, les carences de la couverture médicale, de l'endettement et de la dépendance économique.

Les institutions nationales africaines demeurent convaincues que dans notre combat pour la promotion et la protection des droits de la personne humaine, un équilibre devrait être recherché entre les droits civils et politiques, d'une part, et les droits économiques sociaux et culturels, d'autre part.

En vue d'éviter de continuer de subir davantage toutes les formes d'injustice qui risquent d'hypothéquer définitivement l'avenir du continent, les institutions nationales africaines des droits de l'homme s'activent à la recherche d'une plus grande solidarité entre elles.

Nous espérons vivement que la mise en oeuvre de l'Union Africaine et du nouveau plan de développement en chantier puissent offrir l'occasion à ser fils de bâtir l'unité du continent africain sur des bases plus stables, une entité capable d'assurer la paix, la sécurité, où rayonneront les droits de l'homme dans leur indivisibilité. Ceci ne peut être possible sans l'engagement du monde entier en faveur de la concrétisation du droits au développement.

A cet égard, le prochain sommet mondial sur le développement humain durable qui aura lieu cette année en Afrique du Sud devrait faire en sorte qu'il aboutisse à des résultats concrets notamment la réflexion sur l'établissement d'un réel équilibre entre tous les droits de l'homme dans nos plans de développement.

Monsieur le Président,

Du haut de cette tribune, j'ai annoncé l'année dernière la tenue, à Lomé, en mars 2001 de la 3<sup>ème</sup> Conférence Africaine des Institutions Nationales de Promotion et de Protection des droits de l'homme. Comme preuve du succès de cette Conférence, nous relevons le large écho qui en est fait par le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, dans son rapport contenu dans le document A/56/255 du 1<sup>er</sup> Août 2001.

Résumant l'ampleur des tâches qui lui sont confiées et soucieux de veiller à la mise en oeuvre de la Déclaration de Lomé, le Président du Comité de Coordination des institutions nationales africaines s'est attelé à une série d'activités visant à intensifier les relations de coopération entre les institutions nationales africaines des droits de l'homme et à renforcer leur capacité d'action, une grande sensibilisation de celles nouvellement créées sur les procédures d'accréditation.

L'année 2001 a été marquée par la tenue en terre africaine d'une rencontre historique sur la lutte contre la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

Le Comité Africain de Coordination des Institutions Nationales des droits de l'homme répondant au souhait de Madame le Haut Commissaire a incité toutes les institutions nationale

africaines à y participer massivement et d'élaborer dans le cadre du suivi de cette conférence des plans nationaux d'action.

La coordination africaine des institutions nationales souhaite que les différentes mesures envisagées par les institutions nationales africaine pour éradiquer ce fléau reçoivent l'appui du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et d'autres bonnes volontés pour leur réalisation effective.

Monsieur le Président,

Dans la quête d'une plus grande solidarité entre les institutions nationales africaine, le Président du Comité Africain de coordination a effectué des missions d'information et de concertation auprès des institutions nationales soeurs de la Gambie et du Sénégal.

D'autres visites de travail programmées avec les Commissions Nationales du Niger, du Mali, du Burkina-Faso, de l'Ouganda et du Bénin n'ont pu être effectuées faute de budget alloué à la coordination.

Par ailleurs, beaucoup de pays qui n'avaient pas d'institutions nationales des droits de l'homme ont été sensibilisés et invités à envisager d'en créer. Nous sommes heureux d'annoncer que toutes les institutions nationales africaines existantes et celles qui viennent d'être créées ont affirmé leur désir de coopérer avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et du CIC, comme le prouve les résultats des travaux d'accréditations du CIC où l'Afrique figure par son plus grand nombre d'institutions reconnues.

Pour se conformer à l'engagement pris par les institutions nationales africaines à Lomé d'œuvrer à une plus grande solidarité entre elles et de réfléchir à toutes les formes bénéfiques d'une meilleure coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Comité International de Coordination et les ONG des droits de l'homme, la présidence de la Coordination africaine travaille à une harmonisation permanente des vues du groupe.

Ces différentes préoccupations étaient au centre des discussions lors de la réunion de concertation des membres du Comité de Coordination du groupe africain des institutions nationales des droits de l'homme à Rabat des 7 au 9 avril 2002. A cette occasion, le bureau de coordination a procédé à une évaluation des voies et moyens devant favoriser l'intégration du groupe. Les différentes orientations et stratégies envisagées augurent des résultats meilleurs.

La 4<sup>ème</sup> Conférence Africaine des Instituts Nationales des droits de l'homme que le groupe africain se prépare à organiser en Ouganda nous permettra de mesurer les efforts supplémentaires accomplis par nos institutions pour garantir davantage le respect de la dignité humaine et de l'égalité.

En dépit d'un environnement économique défavorable, les institutions nationales africaines conformément à leur mandat spécifique ont réalisé diverses activités de promotion, de protection et de défense des droits de l'homme qu'il paraît fastidieux d'énumérer ici.

Nous espérons qu'à l'occasion des prochaines sessions de la Commission des droits de l'homme, la parole sera donnée à chacune des 25 institutions de notre groupe pour s'exprimer devant vous, et présenter le bilan de leurs actions.

Par ailleurs, pour asseoir les bases d'un fonctionnement harmonieux du Comité Africain de Coordination des dispositions sont en cours au niveau de notre région pour doter le Comité

d'un règlement intérieur et d'un Secrétariat assuré par l'institution nationale Sud-Africaine.

Nous saluons l'oeuvre des regroupements régionaux des institutions nationales des droits de l'homme comme le Forum Asie-Pacifique, le Comité de Coordination du groupe européen, ainsi que des initiatives en cours au niveau du Commonwealth et de la Francophonie.

Monsieur le Président,

Le respect des droits de l'homme étant une condition préalable pour un véritable développement durable, je voudrais du haut de cette tribune au nom de mes collègues du groupe africain lancer un vibrant appel pour l'octroi d'une assistance plus accrue aux pays de mon continent et dont la mien, le Togo, qui continue de faire des progrès en matière de l'éducation aux droits de l'homme.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Pour terminer mon propos, je tiens une fois encore, au nom du Comité africain de coordination des institutions nationales et de celui du Togo, dont j'assume également la présidence, à saluer l'action énergique et courageuse de Madame Mary Robinson qui a su, avec la lucidité et l'autorité que nous lui connaissons, maîtriser les soubresauts de ce navire d'espoir pour le monde habité. Oui, elle mérite nos hommages, nos encouragements, pour son soutien indéfectible aux institutions nationales des droits de l'homme.

Je vous remercie.